

VILLE DE

Saint Jean le Blanc



BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Mairie de Saint-Jean-le-Blanc

Place de l'Église

45650 Saint-Jean-le-Blanc

Direction des Finances

02.38.66.82.34

Préambule

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. L'information financière est plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux. L'information est également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné. C'est un levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Si des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 et M4.

Il n'y a aucun changement concernant la date limite du vote du CFU avant le 30/06/N+1 ; l'architecture budgétaire de la collectivité, les modalités de vote (le maire ou le président devra quitter la salle au moment du vote du CFU)

Le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 9 février 2024 ;
- Le budget primitif 2023 approuvé le 5 avril 2024 ;
- La décision modificative n°1 votée le 25 juin 2024 ;
- La décision modificative n°2 votée le 20 septembre 2024 ;
- La décision modificative n°3 votée le 18 décembre 2024 ;

1. PRESENTATION GENERALE

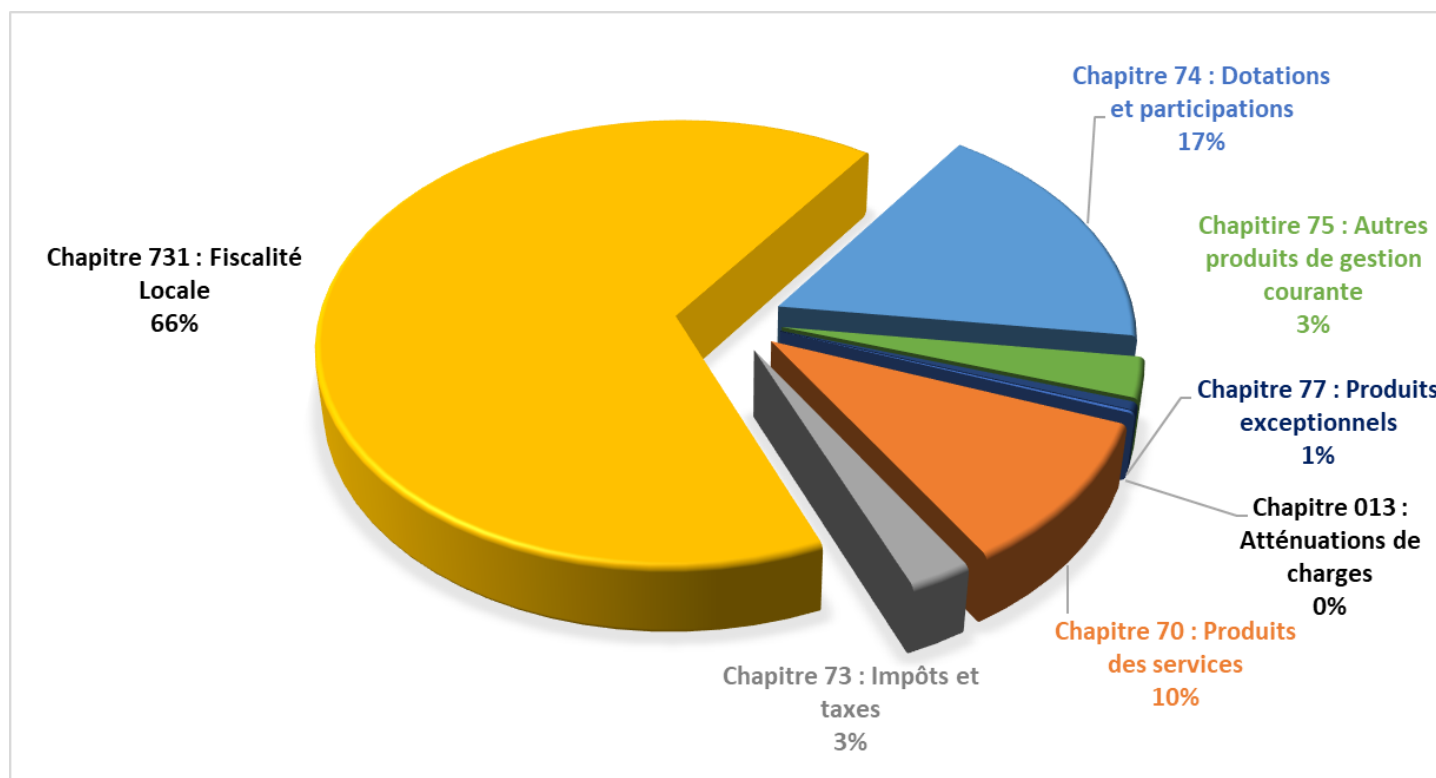
BUDGET VILLE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 332 230,32	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	17 329,43
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 923 843,07	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 055 969,52
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	172 792,04	73 - IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	253 643,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	669 657,60	731 - FISCALITE LOCALE	6 646 953,78
		74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 742 910,16
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	290 119,21
Total des dépenses de gestion courante	8 098 523,03	Total des recettes de gestion courante	10 006 925,10
66 - CHARGES FINANCIERES	3 507,83		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	895,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	57 611,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	78 - REPRISES SUR AMORT&DEPRECIATION, PROVISIONS	2501,24
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 102 925,86	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 067 037,34
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	38 855,01
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	515 143,20	002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00
TOTAL	8 618 069,06	TOTAL	10 105 892,35
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	233 864,53	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	223 762,10
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	401 365,20		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	510 453,10		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	334 536,77		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 111 419,74		
Total des dépenses d'équipement	2 591 639,34	Total des recettes d'équipement	223 762,10
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	383 182,07
16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	98 031,04	16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	700,00
45 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	23 856,00	45 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	23 856,00
Total des dépenses réelles d'investissement	2 713 526,38	Total des recettes réelles d'investissement	631 500,17
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	38 855,01	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
041 - OPERATION PATRIMONIALES	90,76	041 - OPERATION PATRIMONIALES	90,76
001 - SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	515 143,20
TOTAL	2 752 472,15	TOTAL	1 146 734,13

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

	BP + DM 2023	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% réalisation Budgété 2024/CA 2024	Variation CA 2024/CA 2023
Chapitre 013 : Atténuations de charges	7 250,00	16 975,40	7 250,00	17 329,43	239,03%	2,09%
Chapitre 70 : Produits des services	1 009 945,00	1 054 683,90	1 034 255,00	1 055 969,52	102,10%	0,12%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	85 002,00	85 002,00	85 002,00	253 643,00	298,40%	198,40%
Chapitre 731 : Fiscalité Locale	6 275 794,00	6 391 193,58	6 503 880,00	6 646 953,78	102,20%	4,00%
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 533 487,00	1 640 051,06	1 603 975,00	1 742 910,16	108,66%	6,27%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	224 000,00	273 833,00	288 110,00	290 119,21	100,70%	5,95%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00	22,84	0,00	57 611,00		
<i>Dont cessions</i>	0,00	0,00	0,00	56 440,00		
Chapitre 78 : Reprises sur amort&dépréciations, provisions	0,00	0,00	0,00	2 501,24		
TOTAL Recettes Réelles de Fonctionnement	9 135 478,00	9 461 761,78	9 522 472,00	10 067 037,34	105,72%	6,40%
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	80 000,00	36 105,11	50 000,00	38 855,01	77,71%	7,62%
Chapitre 002 : Excédent reporté	4 162 751,80		4 900 742,54	0,00	0,00%	
TOTAL Recettes de Fonctionnement	13 378 229,80	9 497 866,89	14 473 214,54	10 105 892,35	69,82%	6,40%

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un montant de **10 067 037,34 € pour 2024**. Elles augmentent de **6,40 %** entre le CA 2023 et le CA 2024.



Chapitre 013 : Atténuations de charges

Il comprend les avoirs sur factures et le remboursement des indemnités journalières et les remboursements de notre assureur lorsqu'un agent est en longue maladie (à compter de 2025 suite à la survenue de longue maladie pour 2 agents).

Chapitre 70 : produits des services

Les produits des services représentent **10 %** des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de 1 055 969,52 € en stabilité par rapport au CA 2023.

Ces recettes comprennent :

- **Le compte 70846 pour un montant de 316 465 €** : il s'agit du remboursement par Orléans Métropole des dépenses afférentes aux espaces verts transférés (ex : produits de traitements)
- **Le compte 7067 pour un montant de 291 091,76 €** : il s'agit des recettes des études surveillées (27 432,41 €), de la garderie (79 947 €), de la restauration scolaire (183 711,43 €) et des accueils petite enfance (65 027,50€)
- **Le compte 7066 pour un montant de 198 709,52 €** : il s'agit des recettes issues du paiement du centre de loisirs par les familles.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent **3 %** des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de 253 643 €, en augmentation par rapport au CA 2023.

Une recette nouvelle de 168 k€ a été encaissée au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunale et communale pour lequel Orléans Métropole est devenue bénéficiaire pour la première année en 2024.

Chapitre 731 : Fiscalité Locale

La fiscalité directe locale regroupe l'ensemble des recettes fiscales encaissées par la commune ainsi que les droits de places des marchés. Ce chapitre représente 66 % des recettes de la collectivité et s'élèvent en 2024 à 6 646 953,78€ soit une augmentation de 4 % par rapport au CA 2023.

Cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation des bases fiscales votée par le législateur dans le cadre de la Loi de Finances pour 2024 soit 248 588 € dont 80 k€ non prévu au budget 2024 ;
- L'augmentation de la taxe sur la consommation finale d'électricité ; cela représente + 48 257,49 € dont 17k€ non prévu au budget 2024 ;
- La stabilisation de la taxe additionnelle aux droits de mutation en lien avec la stabilisation des transactions sur le marché de l'immobilier en 2024, après une forte baisse en 2023.
- Mise en œuvre exhaustive de la TLPE pour la première année en 2024 ; ayant atteint un niveau de recette de 61 715,90 € soit +46 k€ par au budgété 2024

	Mandaté 2024
Impôts directs locaux	6 066 065,00
Autres contributions directes	4 597,00
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	312 923,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	177 690,05
Impôt sur les cercles et maisons de jeux	46,38
Taxe locale sur la publicité extérieure	61 715,90
Droits de place	23 916,45
TOTAL CHAPITRE 731	6 646 953,78

Chapitre 74 : Dotations et participations

Le chapitre des dotations et participations représentent **17%** des recettes réelles de fonctionnement, soit un montant de 1 742 910,16€.

Une augmentation de 6,27 % est constatée par rapport au CA 2023.

Ce chapitre comprend les dotations de l'Etat suivantes :

- La dotation globale forfaitaire (DGF) pour un montant de 831 163 €
- La dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour un montant de 159 948 €
- La dotation nationale de péréquation (DNP) est prévue à hauteur de 91 548 €.

Ces trois dotations présentent une augmentation de 53 308 € par rapport au CA 2023 en lien avec l'augmentation des dotations votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2024 ; dont 25 k€ non budgété en 2024.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP) a été perçu à hauteur de 111 832,94 €.

Par ailleurs, conformément à la loi de finances 2016, il est désormais possible de récupérer la TVA sur certains travaux d'entretien effectués dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Ainsi, une recette de 11 103,94 € a été perçue en 2024.

La participation due par les écoles extérieures est de 33 166,26 €.

A noter également sur ce chapitre, le versement à hauteur de 417 134,54 € de recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour la prise en charge des prestations de services relatives à la crèche familiale, la halte-garderie, le relais petite enfance, l'accueil de loisirs et à l'accueil périscolaire (première année pleine en 2024 représentant une recette de 65 k€ non prévu au budget). Une recette supplémentaire de 35k€ par rapport au budgété 2024 est constatée en lien avec la fréquentation et les revenus des familles.

De même, un versement exceptionnel a été fait pour 17 k€ sur la dotation des titres sécurisés en fin d'exercice en lien avec le nombre important de titres sécurisés traités.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre représente 3% des recettes réelles de fonctionnement pour un montant de 290 119,21€, en augmentation de 5,95 % par rapport au CA 2023 et comprend :

- Les revenus relatifs à la location des logements pour 149 153 €.
- Les revenus issus des locations de nos salles (château, orangerie, salle des fêtes de Montission), pour 58 885 € en diminution de 20 k€ par rapport au CA 2023 en lien avec la perte de recette sur l'absence de location de la grande salle de Montission suite à l'incendie.
- Une recette de 50 000 € a été encaissée en 1^{er} acompte pour les frais engagés suite à l'incendie de la salle Montission.
- Les écritures comptables de régularisation des opérations de fin d'exercice.

Chapitre 77 : produits exceptionnels

L'exercice 2024 enregistre une recette exceptionnelle de 57 611 € correspondant à des écritures :

- De cessions pour 56 440 € d'une parcelle et de matériel
- D'annulation de titre sur exercice antérieur

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre section

Ce chapitre recense le montant des travaux en régie de 31 140,01 €. Cela génère également une dépense d'investissement, ces travaux venant augmenter la valeur de notre patrimoine.

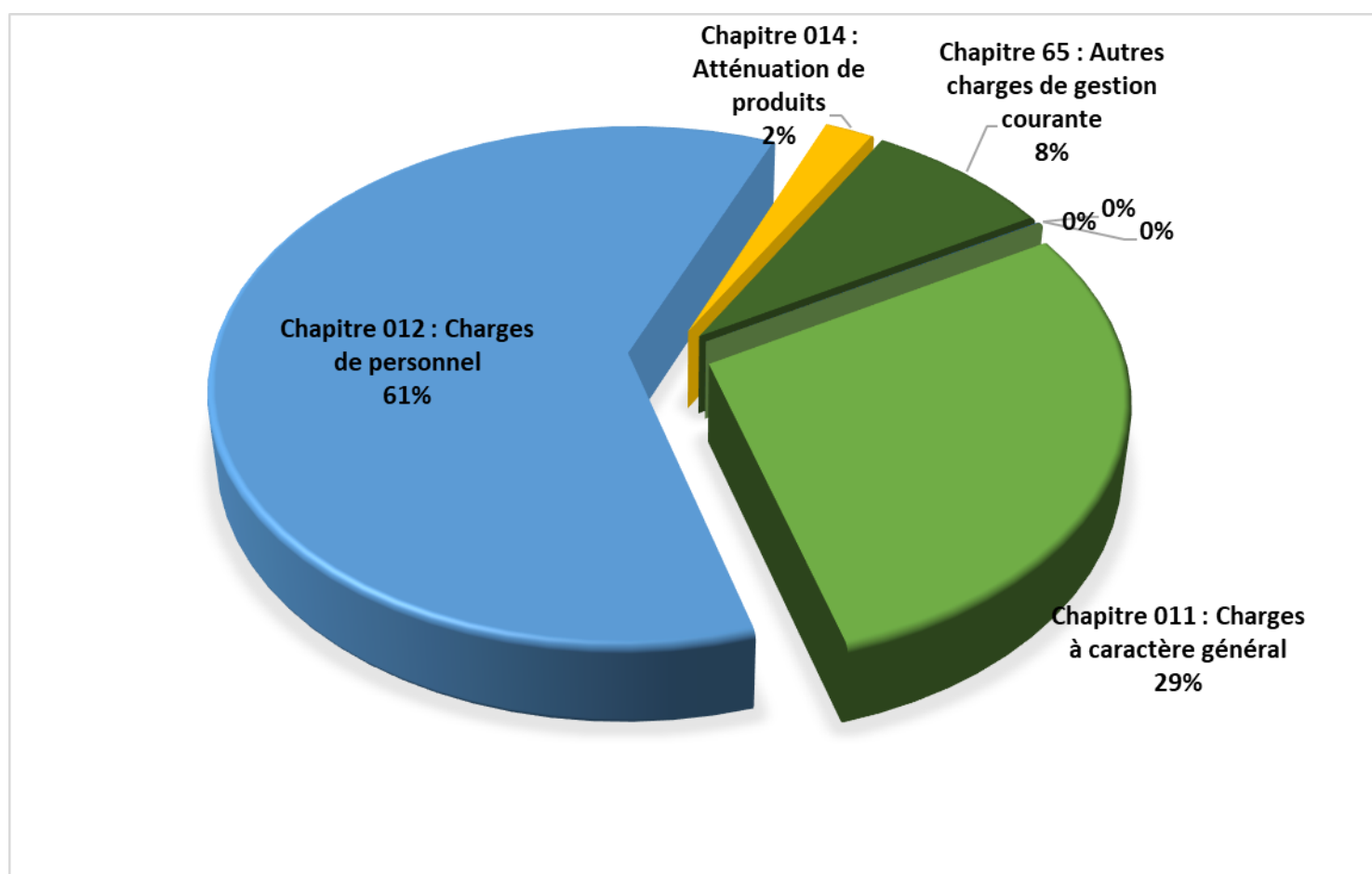
On y trouve également les amortissements des subventions d'équipement reçues pour l'acquisition de biens amortissables pour 7 715 €.

L'ensemble des recettes supplémentaires encaissées par rapport aux montants budgétés représente un gain de 545 k€ qui viendra améliorer notre épargne brute.

B. Les dépenses de fonctionnement

	BP + DM 2023	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% réalisation Budgété 2024/CA 2024	Variation CA 2024/CA 2023
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 611 141,00	2 577 752,09	2 641 251,00	2 332 230,32	88,30%	-9,52%
Chapitre 012 : Charges de personnel	4 870 784,00	4 731 136,58	5 195 000,00	4 923 843,07	94,78%	4,07%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	196 723,00	177 314,20	194 043,00	172 792,04	89,05%	-2,55%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	669 119,00	571 787,90	715 433,00	669 657,60	93,60%	17,12%
Chapitre 66 : Charges financières	4 100,00	3 944,04	4 100,00	3 507,83	85,56%	-11,06%
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	10 000,00	9 314,66	2 000,00	895,00	44,75%	-90,39%
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	3 216,00	3 215,72	5 000,00	0,00	0,00%	-100,00%
TOTAL Dépenses Réelles de Fonctionnement	8 365 083,00	8 074 465,19	8 756 827,00	8 102 925,86	92,53%	0,35%
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	450 000,00	407 950,79	500 000,00	515 143,20	103,03%	26,28%
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	4 563 146,80	0,00	5 216 387,54	0,00	0,00%	
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	13 378 229,80	8 482 415,98	14 473 214,54	8 618 069,06	59,54%	1,60%

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **8 102 925,86 €**. Elles **augmentent de 0,35 %** entre le CA 2023 et le CA 2024 (pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 6,40%).



Chapitre 011 : Charges à caractère général 011

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 332 230,32 € et représentent **29% des dépenses réelles** de fonctionnement.

Elles sont en **évolution de -9,52 %** par rapport au CA 2023 soit environ – 245 k€.

Le taux d'exécution de ce chapitre est de 88,30 % soit une économie par rapport au budgété de 309 k€

D'une part les écarts par rapport au CA 2023 (- 245k€) peuvent s'expliquer par :

- **Compte 6042 – achat de prestation de service** est en diminution de **81 710 €** pour s'établir à 551 064 € soit -13 %. Cette baisse importante est due à la reprise en régie du centre de loisirs le mercredi après-midi auparavant géré par un contrat de prestation de service. Il n'y a plus de prestation de service pour cet accueil pour la première année pleine en 2024.
- **Compte 60611 – Eau et assainissement** est en diminution de **44 233€** pour s'établir à 45 954 €. En effet, il n'y a pas eu de facturation pour une partie de la consommation de l'exercice 2022 ; cela a été régularisé en 2023 créant une facturation supplémentaire en 2023 au titre de l'exercice 2022. La situation est revenue à la normale en 2024.
- **Le compte 60612 – énergie électricité** est en diminution de **26 367 €** pour s'établir à 217 471 €. A noter que 14 706 € ont été payés en 2025 dans le cadre de la clôture du marché de 2022.
- **Le compte 60621 – Combustibles** est en diminution de **42 446 €** en lien avec le changement de marché et la meilleure répartition entre les acomptes (trop bas dans l'ancien marché) et le solde sachant que la périodicité du contrat est du 01/09/N au 31/08/N+1. Ainsi la régularisation de la saison de chauffe a été bien moindre pour 2024. A cela s'ajoute, l'hiver plutôt clément en 2023/2024 nous ayant fait faire des économies de chauffage.

D'autre part les écarts par rapport au budgété 2024 (- 309 k€) peuvent s'expliquer par :

- **Compte 6042 – achat de prestation de service** est réalisé à hauteur de 551 064 € pour un budgété de 612 763 € (90% de réalisation). L'écart provient de :
 - Une fréquentation du centre de loisirs pendant les vacances, moindre que celle prévue, à hauteur de 20 k€
 - Une fréquentation de la restauration scolaire moindre que prévu également, à hauteur de 15 k€
 - Le paiement des artistes de la saison culturelle au chapitre 65 plutôt qu'au chapitre 011 en lien avec la nature de leur contrat (cession de droits d'auteur), à hauteur de 22 k€
- **Compte 60611 – Eau et assainissement** est réalisé à hauteur de 45 954 € pour un budgété de 56 050 €. Suite au problème de facturation de 2022 ayant fortement impacté 2023, l'estimation 2024 a été sécurisée ne sachant pas à quel niveau s'établirait la facturation finalement (81% de réalisation).
- **Le compte 60612 – énergie électricité** est réalisé à hauteur de 217 471 € pour un budgété de 246 920 € (88 % de réalisation). A noter que 14 706 € ont été payés en 2025 dans le cadre de la clôture du marché de 2022.
- **Le compte 60621 – Combustibles** est réalisé à hauteur de 132 793 € pour un budgété de 192 000 € (70% de réalisation). Ceci est lié à l'impact du changement de valorisation entre les acomptes et le solde, ainsi qu'à un hiver plus clément.

- **Le compte 60632 – fourniture de petit équipement** est réalisé à hauteur de 130 746 € pour un budgeté de 215 560 € (60 % de réalisation)
- **Le compte 615221 – Entretien et réparation des bâtiments** est réalisé à hauteur de 56 576 € pour un budgeté de 99 700 € (58% de taux de réalisation)

Face à ce constat, le BP 2025 a été construit pour tendre vers un taux de réalisation des dépenses plus important, par une optimisation des inscriptions budgétaires en dépenses en lien avec les réalisations 2023 et 2024. Ce qui a conduit à la construction d'un BP 2025 en diminution pour le chapitre 011 par rapport au BP 2024.

Chapitre 012 : Dépenses de personnel

Les charges de personnel d'un montant de 4 923 843,07€ représentent **61 %** des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de 4,07 % par rapport au CA 2023.

Cette augmentation est liée aux éléments suivants :

- ✓ Les augmentations de 5 points d'indice de rémunération de tous les agents au 01/01/2024 pour 50 k€ ;
- ✓ Evolution de carrière des agents liés aux avancements de grades et promotions internes sur décision de l'autorité territoriale pour environ 90 k€ ;
- ✓ Des recrutements, suite à la reprise en régie du centre de loisirs du mercredi au 01/09/2023 à hauteur d'environ 3 ETP supplémentaires avec un effet en année pleine en 2024 à hauteur de 53 k€ ;

Pour information, les effectifs au 31/12/2024 sont les suivants :

- 109,76 Equivalents Temps Plein dont :
 - Agents titulaires : 78,76
 - Agents contractuels : 25,31
 - Autre : 5,70

Le taux de réalisation de ce chapitre est de 94,78 % soit une économie de 271 k€ par au budget 2024 et ce notamment pour les raisons suivantes :

- Poste vacant de gardien sur 8 mois : économie de **30 k€**
- En 2023, il y avait 4 agents à la police municipale. L'agent faisant fonction de chef de la police municipale a été suspendu fin 2023 avec arrêt de rémunération en 2024 suite au retrait de ses agréments par la Préfecture du Loiret et le Procureur de la République au printemps 2024. Son salaire 2024, d'agent de police municipale a été maintenu au budget dans l'attente de la fin de la procédure disciplinaire. Il a été remplacé en mai 2024, ce qui a généré une économie budgétaire de **20 k€**.
Le dernier poste a été pourvu en septembre 2024 soit 8 mois de vacance de poste (économie de **41 k€**).
Le poste de chef de police municipale recruté en janvier 2024 était prévu au BP 2024.
- Le poste de responsable des marchés publics est resté vacant 3 mois soit une économie de **10 k€**.
- Un montant de **20 k€** n'a pas été versé pour le CIA sur l'enveloppe initialement prévue au BP 2024.
- L'effet année pleine des animateurs supplémentaire pour le centre de loisirs du mercredi à hauteur de 70 k€ a été compensé par des vacances de poste des animateurs sur l'ensemble des temps d'accueil à hauteur de **17 k€**.
- Réorganisation de l'encadrement du CTM suite au départ en retraite du responsable. Evolution des agents en interne et économie de l'agent du poste de l'ancien responsable du CTM soit une économie de **60 k€**

- Maintien d'une marge de manœuvre de **50 k€** au vu de contexte très incertain dans lequel évolue les collectivités territoriales.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Ce chapitre s'élève à 172 792,04 €. Son évolution est de -2,55 % par rapport au CA 2023 et il représente **2 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre comprend :

- Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (sur le manque de logements sociaux) s'élève à 57 176,78 € pour 2024 contre 58 841,20 en 2023.
- L'attribution de compensation à verser à Orléans Métropole, fixée à 72 043 € depuis le transfert de compétences opéré en 2018.
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instauré en 2012 est un mécanisme de péréquation horizontale de redistribution d'une partie des ressources fiscales entre collectivités du bloc communal (EPCI et communes membres). Le FPIC s'opère en deux temps. Dans un premier temps, le fonds est calculé selon des critères faisant appel à la notion de potentiel financier par habitant, (un indicateur de mesure de la richesse de la collectivité) et à la population. Ce fonds s'est élevé à 43 062 € pour l'année 2024. C'est sur ce compte que l'estimation du BP 2024 a été plus élevée que le réalisé à hauteur de 17 k€.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre s'élève à 669 657,60 € ; son évolution est de +17,12 % par rapport au CA 2023 et il représente **8 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Sur ce chapitre, on retrouve :

- La participation aux charges du SIBAF pour la quote-part de la commune de Saint Jean le Blanc s'établissant en 2024 à 65 451 € (au lieu de 80 000 € budgété – choix du SIBAF de diminuer la participation des communes au vu de ces résultats)
- Les indemnités et frais de mission de Monsieur le Maire et des Adjointes représentent 128 641 € (**+10 k€** par rapport à 2023) en augmentation par rapport au CA 2023 du fait d'une première année pleine suite aux élections de février 2023.
- Les subventions aux associations (article 65748) s'élèvent à 155 157 €. Ces subventions contribuent tout au long de l'année à créer ou maintenir du lien entre tous les Albijohaniciens.
- La participation de la commune aux frais de scolarité des enfants albijohaniciens scolarisés dans une autre commune ou dans une école privée d'élèvent à 53 047,78 € en augmentation de **15 k€** par rapport à 2023.
- L'article 657362 concerne la subvention au budget autonome du CCAS d'un montant de 143 500 € en 2024 et en augmentation de **13 k€** par rapport à 2023.
- Le compte 65818 pour la Culture comprend les droits de cession des spectacles pour 21 174 € soit une augmentation de **17k€** en 2024 (en lieu et place du 6042 au chapitre 011).
- L'acquisition des droits d'accès logiciel de gestion de la paie (reprise en régie en janvier 2024), son paramétrage et la formation des agents a coûté **41 250 €** en 2024. Par la suite la dépense récurrente pour ce logiciel s'établit à environ 10 k€/an.

Chapitre 66 – Charges financières

La charge d'intérêts de la dette pour l'année 2024 s'élève à **3 507,83 €** contre **3 944,04 €** en 2023. Cette diminution s'explique par le non recours à l'emprunt depuis 2018.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles est de 895 €.

Elles correspondent notamment aux crédits pour le remboursement des locations de salles ou d'achat de billets de spectacles qui ne peuvent être maintenus.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Il n'y a pas eu de constatation de provisions pour créances douteuses ; correspondant au risque l'impayé de certaines de nos créances et doit être réactualisée chaque année. En 2024 une reprise a été comptabilisée à hauteur de 2 501,24 €.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont des opérations sans contrepartie financière. Il s'agit ici, de la dotation aux amortissements d'un montant de 515 143,20 €. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage et du temps.

La dotation inscrite en dépense de fonctionnement génère une recette d'investissement (compte 28), permettant en outre de financer en partie la section d'investissement.

L'ensemble des économies de dépenses réalisées par rapport aux montants budgétés représente un gain de 654 k€ qui viendra améliorer notre épargne brute.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement

	BP + DM 2023	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% Réalisation CA 2024/Budgété 2024	Variation CA 2024/ CA 2023
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	927 761,98 €	967 690,97 €	457 806,23 €	383 182,07 €	83,70%	-60,40%
Chapitre 13 : Subventions d'investissements	238 651,00 €	133 557,00 €	881 207,00 €	223 762,10 €	25,39%	67,54%
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	700,00 €		-56,25%
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	25 764,48 €	23 856,00 €	92,59%	
TOTAL Recettes Réelles Investissement	1 166 412,98 €	1 102 847,97 €	1 364 777,71 €	631 500,17 €	46,27%	-42,74%
Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	56 441,00 €	0,00 €	0,00%	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	450 000,00 €	407 950,79 €	500 000,00 €	515 143,20 €	103,03%	26,28%
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	90,76 €	3,63%	
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	4 563 146,80 €	0,00 €	5 216 387,54 €	0,00 €	0,00%	
TOTAL Recettes Investissement	6 179 559,78 €	1 510 798,76 €	7 140 106,25 €	1 146 734,13 €	16,06%	-24,10%

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement concernent les subventions et fonds reçus pour financer des dépenses d'équipement ou des catégories de dépenses d'équipement déterminées et individualisables. En 2024, les subventions ont été reçues comme suit :

	Montant 2024
FONDS DE CONCOURS CONSTRUCTION CLUB HOUSE ET DES VESTIAIRES STADE LC - ACOMPTE	100 000,00
SUBVENTION CONSTRUCTION CLUB HOUSE ET DE VESTIAIRES STADE LC - ACOMPTE	123 400,00
PRIME CEE ISOLATION COMBLE LOTG 8 RUE BALLON FACTURE 4220240 900057 DU 19/09/24	362,10
TOTAL GENERAL	223 762,10

Chapitre 10 – Dotations et réserves

Il comprend les recettes relatives :

- au fonds de compensation de TVA (FCTVA) : 76 269 € lieu de 222 465 € en 2023 en lien avec les investissements moindre réalisés en 2022

- à la taxe d'aménagement : 29 452,99 € au lieu de 107 576,06 € en 2023 en lien avec la dynamique du marché de la construction en difficulté depuis 2023, un décalage entre la fin des travaux et le versement de la taxe à la commune est constaté. L'écart par rapport au BP 2024 est principalement sur ce compte très difficile à prévoir.
- à la réserve pour couverture des déficit d'investissement : 277 460,17€ en 2024 au lieu de 597 720,92 € en 2023 en lien avec la reprise des résultats de l'exercice 2023.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre budgétaire de transfert entre les sections

Il s'agit de la recette d'investissement générée par l'écriture d'amortissement expliquée au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement (p11)

B. Les dépenses d'investissement

	BP + DM 2023	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% Réalisation CA 2024/Budgété 2024	Variation CA 2024/ CA 2023
Chapitre 10 : Dotation fonds diver et réserves	30 000,00 €	8 890,11 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	97 886,04 €	102 000,00 €	98 031,04 €	96,11%	0,15%
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	648 442,00 €	114 957,00 €	421 308,04 €	233 864,53 €	55,51%	103,44%
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	398 000,00 €	397 171,00 €	403 000,00 €	401 365,20 €	99,59%	1,06%
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 181 497,53 €	697 333,29 €	847 532,20 €	510 453,10 €	60,23%	-26,80%
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	3 369 752,91 €	109 180,50 €	3 579 007,54 €	334 536,77 €	9,35%	206,41%
Total opérations d'équipement	0,00 €	0,00 €	1 356 402,36 €	1 111 419,74 €	81,94%	
Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	25 764,48 €	23 856,00 €	92,59%	
TOTAL Dépenses Réelles Investissement	5 727 692,44 €	1 425 417,94 €	6 765 014,62 €	2 713 526,38 €	40%	90,37%
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	80 000,00 €	36 105,11 €	50 000,00 €	38 855,01 €	78%	7,62%
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	90,76 €	4%	
Chapitre 001 : Solde exécution investissement reporté	371 867,34 €	0,00 €	322 591,63 €	0,00 €	0%	
TOTAL Dépenses Investissement	6 179 559,78 €	1 461 523,05 €	7 140 106,25 €	2 752 472,15 €	39%	88,33%

Les dépenses d'équipement réalisées au 31/12/2024 s'élèvent 2 591 639,34 € (en jaune ci-dessus) ; dont le détail figure ci-après :

Programme/Opération	Réalisé 2023	Budgété 2024	Réalisé 2024	Report sur 2025
Accessibilité	10 678,03	260 542,00	26 600,28	15 516,50
Accessibilité bâtiments municipaux	7 678,03	20 000,00	6 580,28	
Installation d'un ascenseur pour accessibilité du Château	3 000,00	240 542,00	20 020,00	15 516,50
Administratif	466 249,25	460 048,74	435 977,82	1 719,16
Taxe aménagement -reversement	8 890,11	30 000,00	-	-
Attribution compensation à Orléans Métropole	397 171,00	398 000,00	397 171,00	-
Matériel informatique et de bureau	59 489,74	15 352,74	19 941,07	1 622,20
Signalétique d'accès aux bâtiments municipaux	698,40	16 696,00	18 865,75	96,96
Cimetière	18 050,00	26 283,70	17 133,70	-
Création allées cimetières des Carmes		5 348,70	5 348,70	
Relève tombes	650,00	20 935,00	11 785,00	-
Collobarium cimetière des Carmes et caves-urnes (report 2022)	17 400,00			
Communication	99,60	5 296,00	8 147,22	-
Ecran salle Montission				
Divers services Communication	99,60	5 296,00	8 147,22	-
Culture	109 096,97	100 216,88	69 101,19	23 973,34
Acquisition panneaux expositions	3 000,00	-		
Instruments de musique	10 126,40	-		
Matériel et mobilier bibliothèque	4 337,63	2 933,83	1 856,23	973,34
Matériel salle Montission	27 030,01	25 700,00	12 100,00	-
Matériel service culture	1 998,00	-	-	
Matériel et mobilier Château	10 308,00	4 000,00	8 996,35	
Grosses réparation bâtiments culturels	52 296,93	39 983,05	17 993,24	
Sinistre Salle des fêtes Montission	-	27 600,00	28 155,37	23 000,00

Programme/Opération	Réalisé 2023	Budgété 2024	Réalisé 2024	Report sur 2025
Election/ Etat Civil	1 890,00	15 600,00	13 099,24	-
Matériel et mobilier élection		15 000,00	13 099,24	-
Divers Election/Etat Civil	1 890,00	600,00	-	-
Espaces Verts	8 225,00	35 415,85	28 996,08	3 223,84
Acquisition végétaux	-	2 832,55	3 906,33	1 428,60
Matériel espaces verts	8 225,00	4 500,00	11 652,33	1 795,24
Végétalisation Gaston-Galloux		10 000,00	-	-
Arboretum (micro-fôret en 2024)		18 083,30	7 108,76	-
Fosse végétaux maternelle JB		-	6 328,66	-
Petite Enfance	6 592,80	5 616,18	3 201,01	100,00
Matériel et mobilier petite enfance	6 592,80	5 616,18	3 201,01	100,00
Police Municipale	31 626,77	112 561,43	46 676,86	33 319,24
Acquisition de radars pédagogique	3 900,00			
Equipement individuel policiers municipaux	6 072,82	29 589,07	17 350,75	10 874,92
Matériel de vidéoprotection	20 446,12	79 972,36	28 630,10	22 444,32
Matériel et mobilier locaux police municipale	1 207,83	3 000,00	696,01	-
Ressources Humaines	758,00	5 000,00	1 382,96	-
Adaptation postes de travail des agents	758,00	5 000,00	1 382,96	-
Santé	32 880,00	312 360,00	197 372,09	8 166,00
Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire		300 000,00	167 462,09	300,00
Etudes et accompagnement avant MSP	32 880,00	12 360,00	29 910,00	7 866,00
Scolaire	216 230,56	1 129 896,94	578 519,04	1 147 032,54
Aménagement classe nature extérieure - élémentaire Jean Bonnet		3 000,00	-	2 919,44
Equipement VPI des écoles	13 057,44	-	-	-
Extension restaurant scolaire Demay-Vignier	27 862,80	967 887,20	453 791,98	1 132 522,52
Matériel et mobilier accueil de loisir		500,00	522,87	86,47
Matériel et mobilier des écoles	11 823,91	24 479,24	15 696,26	9 059,02
Matériel et mobilier périscolaire		19 108,20	5 823,11	788,00
Matériel et mobilier restaurants scolaires		1 448,62	1 448,62	-
Matériel informatique des écoles	74 811,01	6 255,92	6 403,88	500,00
Grosses réparation bâtiments scolaires	43 939,73	107 217,76	94 573,32	1 157,09
Remplacement matériel cuisine centrale	44 735,67	-	-	-
Sinistre Centre de Loisirs	-	-	259,00	-
Sport	150 911,96	1 640 066,80	1 011 775,78	67 419,56
Création d'un City Stade		120 000,00	-	10 140,00
Matériel sportif	2 234,95	4 041,60	4 038,74	-
Travaux de couverture d'un terrain de tennis		400 000,00	8 464,76	40 054,03
Grosses réparations bâtiments sportifs	124 470,82	54 622,84	51 120,43	10 938,17
Subvention équipement chalet club foot		5 000,00	4 194,20	-
Vestiaires et Club House du stade Lionel Charbonnier	24 206,19	1 056 402,36	943 957,65	6 287,36

Programme/Opération	Réalisé 2023	Budgété 2024	Réalisé 2024	Report sur 2025
Technique	274 242,96	179 338,08	153 656,07	17 411,37
Contrôle d'accès et anti-intrusion des bâtiments municipaux	34 534,20	25 000,00	-	10 417,30
Annonces légales		2 000,00	-	-
Matériel service ménage	940,80	3 754,24	3 758,39	-
Matériel services techniques	8 653,15	29 000,00	26 015,77	-
Mobilier urbain	6 321,60	3 000,00	-	-
Remplacement de portes sécurités dans les bâtiments municipaux	2 451,55	-	-	-
Renouvellement des extincteurs	268,80	2 500,00	-	-
Renouvellement des plans de sécurité des bâtiments	2 238,00	3 889,00	2 220,00	-
Grosses réparations bâtiments municipaux	190 248,10	48 840,38	40 063,01	4 849,18
Travaux courant de voirie		37 674,46	47 317,00	-
Grosses réparation logement communaux	27 837,66	23 680,00	34 281,90	2 144,89
Grosses réparations bâtiment copropriété	749,10	-	-	-
Total général	1 327 531,90	4 288 242,60	2 591 639,34	1 317 881,55
				3 909 520,89

Les dépenses d'équipement sont réalisées à hauteur de 60% hors report et 91% en comptant les reports. Il s'agit ici des crédits de l'opération du restaurant scolaire Demay Vignier budgété en intégralité en 2024 afin de notifier les marchés publics (obligation réglementaire) et donc reportés en lien avec l'avancée du chantier dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2025. Hors opération d'extension du restaurant scolaire, le montant des reports serait de 185 359,03 €.

Pour mémoire l'écart entre les 4 288 242,60 € budgété pour les dépenses d'équipement du tableau détaillé et les 6 637 250,14€ (en jaune ci-dessus) correspond à l'inscription de 2 349 007,54 € nécessaire à l'équilibre du BP 2024 mais dont il était annoncé qu'elle ne ferait pas l'objet de réalisation. Cette inscription budgétaire ne peut donc être prise en compte dans le calcul du taux de réalisation des dépenses d'équipement.

Etat au 31/12/2024 des Autorisation de Programme/Crédits de Paiement :

	Pour mémoire AP votée et ajustement au 31/12/2023	Mouvements de l'exercice 2024	Total AP	Crédits de paiement Réalisation antérieure	Crédits de paiement Réalisation 2024	Reste à financer 2025 et suivant
202101-2021 VESTIAIRES ET CLUB HOUSE STADE FOOT	1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €	24 206,19 €	943 957,65 €	531 836,16 €
202401 - CONSTRUCTION MSP 2024	- €	1 650 000,00 €	1 650 000,00 €	- €	167 462,09 €	1 482 537,91 €

Les restes à réaliser 2024 :

Il s'agit des reports de crédits de dépenses et recettes votés en 2024 mais non exécutés en 2024. Afin de les réaliser en 2025, il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants sur cet exercice.

Les reports de l'exercice 20243 sur 2025 se répartissent comme suit :

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I II) 647 807,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	647 807,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(I V) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 317 881,55
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
202101	Opération d'équipement n° 202101	6 287,36
202401	Opération d'équipement n° 202401	300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	170 514,16
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	68 616,33
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	1 072 163,70
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

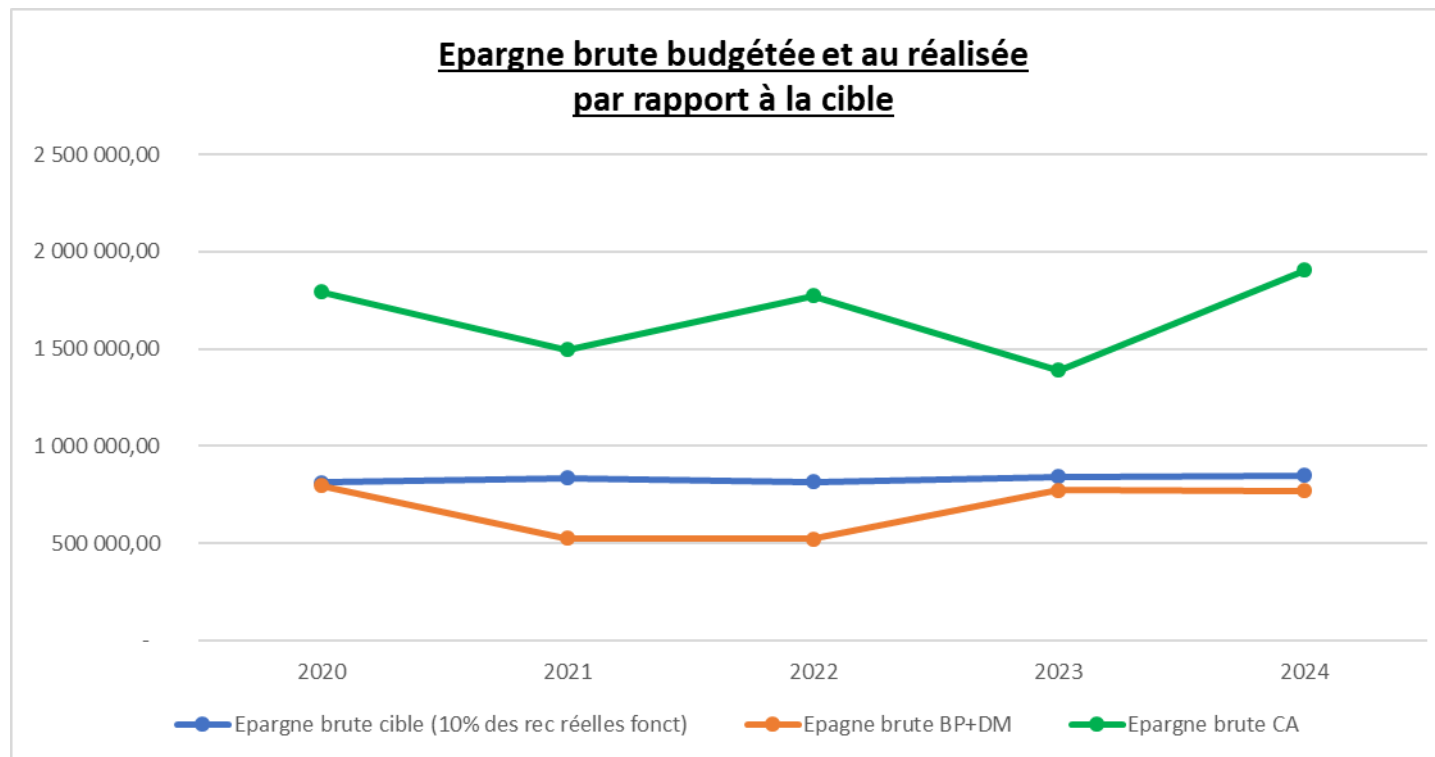
Le solde des reports de 2024 sur 2025 est donc négatif à – 670 074,55 € qui a été intégré au BP 2025 lors de la reprise anticipée du résultat 2024 lors du budget 2025. Cette affectation anticipée correspond en tout point aux résultats définitifs 2024.

4. LA DETTE

Dettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Capital restant dû au 01/01/N	912 206,88	814 775,84	717 344,80	619 913,76
Remboursement du capital de la dette	97 431,04	97 431,04	97 431,04	97 431,04
Nouvel emprunt	-	-	-	-
Capital restant dû au 31/12/N	814 775,84	717 344,80	619 913,76	522 482,72

5. L'ÉPARGNE

FORMATION EPARGNE	BP+DM 2020	CA2020	BP+DM 2021	CA2021	BP+DM 2022	CA 2022	BP+DM 2023	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Recettes courantes de fonctionnement (chap 70 à75+013)	8 136 530,00	8 345 127,08	8 155 456,00	8 431 574,46	8 481 731,00	8 877 936,46	9 120 478,00	9 461 738,94	9 507 472,00	10 006 925,10
Depenses de gestion chap 011+012+65+014 (yc négative)	7 325 160,00	6 575 511,36	7 614 854,00	6 987 008,67	7 952 888,00	7 456 311,79	8 347 767,00	8 057 990,77	8 745 727,00	8 098 523,03
EXCEDENT BRUT COURANT	811 370,00	1 769 615,72	540 602,00	1 444 565,79	528 843,00	1 421 624,67	772 711,00	1 403 748,17	761 745,00	1 908 402,07
Produits exceptionnels (chap 77 sans les cessions)	21 310,00	37 643,00	0,00	64 532,17	0,00	359 660,75	15 000,00	22,84	15 000,00	1 171,00
Charges exceptionnelles	30 000,00	9 334,83	12 200,00	8 192,07	2 000,00	5 413,60	10 000,00	9 314,66	2 000,00	895,00
EPARGNE DE GESTION	802 680,00	1 797 923,89	528 402,00	1 500 905,89	526 843,00	1 775 871,82	777 711,00	1 394 456,35	774 745,00	1 908 678,07
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières (hors ICNE)	5 500,00	5 252,66	5 000,00	4 816,45	4 500,00	4 380,24	4 100,00	3 944,04	4 100,00	3 507,83
EPARGNE BRUTE*	797 180,00	1 792 671,23	523 402,00	1 496 089,44	522 343,00	1 771 491,58	773 611,00	1 390 512,31	770 645,00	1 905 170,24
Remboursement en capital de la dette (HORS RA)	97 431,04	97 431,04	97 431,04	97 431,04	97 431,04	97 431,04	97 431,04	97 431,04	100 000,00	97 431,04
EPARGNE NETTE (EPARGNE DISPONIBLE)	699 748,96	1 695 240,19	425 970,96	1 398 658,40	424 911,96	1 674 060,54	676 179,96	1 293 081,27	670 645,00	1 807 739,20
Taux épargne brute (épargne brute /recettes fct)	9,80%	21,48%	6,42%	17,74%	6,16%	19,95%	8,48%	14,70%	8,11%	19,04%
Taux épargne nette (épargne nette /recettes fct)	8,60%	20,31%	5,22%	16,59%	5,01%	18,86%	7,41%	13,67%	7,05%	18,06%



L'épargne brute cible correspond à 10% des recettes de gestion budgétées de la collectivité ; et correspond au seuil minimal conseillé pour la gestion financière des collectivités territoriales.

Des écarts sont constatés traditionnellement dans les états financiers des collectivités territoriales traduisant une grande prudence au moment du budget et des réalisations bien meilleures. En 2024 les explications de l'écart significatif entre l'épargne brute prévue et l'épargne brute réalisée ont été fournies dans le déroulé du présent document.

Néanmoins l'objectif de rapprocher tant l'épargne brute au BP qu'au CA du taux d'épargne brute cible (déterminé par la prospective) afin d'éviter une trop grande rigueur budgétaire, reste primordial, afin d'éviter de freiner la capacité d'investissement de la commune à tort.

6. LE TABLEAU DES RESULTATS 2024

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Recettes de fonctionnement		10 105 892,35
Dépenses de fonctionnement		8 618 069,06
Résultat de l'exercice	Excédent	1 487 823,29
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	4 900 742,54
Résultat de clôture à affecter	Excédent	6 388 565,83
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		1 146 734,13
Dépenses d'investissement		2 752 472,15
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	- 1 605 738,02
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Déficit	- 322 591,63
Résultat comptable cumulé : D001	Déficit	- 1 928 329,65
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (restes à réaliser)		1 317 881,55
Recettes d'investissement restant à réaliser		647 807,00
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)		- 670 074,55
Besoin réel de financement		- 2 598 404,20
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE)		
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068		2 598 404,20
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne budgétaire R002 du budget N+1)		3 790 161,63
TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE :		6 388 565,83

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté :	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents fonctionnements capitalisés
	3 790 161,63	1 928 329,65	2 598 404,20

Ces résultats n'étant pas concordant avec la reprise des résultats effectués par anticipation au BP 2025 ; une décision modificative sera présentée pour ajuster les écritures comptables d'affectation des résultats.

L'écart se situe sur la section de fonctionnement à hauteur de 246,94 € de résultat affecté par anticipation en trop ; les résultats de la section d'investissement sont conformes à l'affectation anticipée réalisée lors du vote du BP 2025.